

Quand la vie privée des salariés s'invite dans le bureau des DRH

[usinenouvelle.com/article/quand-la-vie-privee-des-salaries-s-invite-dans-le-bureau-des-drh.N1042374](https://www.usinenouvelle.com/article/quand-la-vie-privee-des-salaries-s-invite-dans-le-bureau-des-drh.N1042374)

Christophe Bys et Cécile Maillard

6 janvier 2021



Il y a un avant et un après. « *Avant, le DRH ne se préoccupait que du respect de la législation du travail. Puis il est entré sur le champ de la santé et de la sécurité au travail. Aujourd'hui, il est amené sur celui du bien-être* », observe Audrey Richard, la présidente de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH).

Après l'entreprise paternaliste, voilà donc l'entreprise « nounou » qui s'inquiète pour le sommeil et l'équilibre alimentaire de ses salariés, pour les chaises qu'ils utilisent quand ils sont en télétravail... « *Le confinement du printemps a accentué une tendance déjà à l'œuvre : la vie privée des salariés s'invite de plus en plus dans le bureau des DRH* », poursuit celle qui est par ailleurs DRH du groupe Up.

Abonnements sportifs, conseils en alimentation...

Une tendance managériale anglo-saxonne – une de plus – qui bouleverse notre vision des relations du travail. « *Traditionnellement, la France est très attachée à la préservation de la vie privée du salarié. Cela se ressent notamment dans les décisions de la Cnil [la Commission nationale informatique et libertés], dans la réglementation sur les données personnelles*, analyse Thierry Meillat, avocat associé au cabinet Hogan Lovells.

Au nom du "well-being", certains employeurs se sont mis à proposer des abonnements sportifs, des conseils en alimentation, des cours de relaxation... Ils sont entrés dans l'extra-professionnel et cela a plutôt été bien accepté par les salariés. »

Tables de ping-pong, corbeilles de fruits mises à disposition, mobilier de bureau qui ressemble à celui de la maison, horaires décalés pour s'occuper des enfants ou d'un parent, crèches, conciergerie... L'employeur soigne ses salariés. Pour Karine Armani, la fondatrice du cabinet Équilibres, « *la tendance du care veut qu'un salarié bien dans sa peau est plus à même d'apporter au collectif. Les plates-formes de services se développent pour aider les salariés à se libérer des contraintes de leur sphère personnelle, donc à s'impliquer dans leur travail* ». En première ligne, les managers sont priés d'intégrer ces nouvelles approches, tout en garantissant à leur direction qu'elle est source de performance.